

RECONSTRUIRE LA POLITIQUE CULTURELLE :
SAVOIR A QUI PARLER !

Le 20 décembre 2006, Doc Kasimir Bisou,

*Pas de place ! Pas de place ! crièrent-ils à Alice en la voyant.
Il y a beaucoup de place ! dit Alice indignée,
et elle s'assit dans un grand fauteuil à un bout de la table.
Lewis Carroll*

La seule certitude que le mouvement des intermittents a produite, depuis trois ans, est l'impossibilité de trouver une solution efficace au développement de la politique culturelle. On pourrait en déduire la nécessité d'opérer à vif une « refondation » mais de cette perspective, les acteurs ont déjà fait le tour ; les plus anciens se rappellent que « refondations » et autres « commissions nationales » n'ont su que dessiner des horizons d'attente qui, par définition reculent quand on avance. On évoque maintenant les « concertations territoriales » en particulier pour les musiques actuelles, dans l'espoir de la « co-construction » des programmes d'interventions culturelles, mais ceux qui ont lu « Alice », ailleurs que dans des livres pour enfant, ont compris que la scène ressemblait fort au thé du chapelier, du loir et du lièvre de mars, qui ne peuvent que tourner autour de la même table, toujours bloqués à la même heure puisque le Temps ne communique plus avec eux.. Heureusement, c'est l'heure du thé, même s'il est un peu froid !

L'impasse semble totale puisque à quelques mois des élections présidentielles les programmes culturels des partis annonçant des candidats sont d'une banalité désespérante, comme si le passé indiquait la seule voie du futur pour la politique culturelle. On peut évidemment en rester là et espérer la recette magique : décentralisation, augmentation massive des subventions ou éducation artistique, pour y découvrir, comme Bernard Faivre d'Arcier scrutant sa boule de cristal, « d'énormes réserves de public », à cause « de très grandes inégalités culturelles ».¹

I – ELIMINER LES FICIONS NECESSAIRES

Plutôt que de répéter la messe, on devrait se féliciter de cette impasse qui oblige à interroger les dogmes rouillés de la politique culturelle à la française. La gravité de la situation peut faire prendre conscience que le temps des « fictions nécessaires » est terminé, en tout cas pour ceux qui ont cru pouvoir rêver d'un rôle que nul ne leur a donné. Et si solution il y a, il faut la trouver ailleurs que dans l'auto-proclamation de leur mission d'intérêt général par les acteurs culturels eux-mêmes.

A- Les faibles moyens publics

La première « fiction nécessaire »² oblige à baisser la tête avec humilité : les moyens de la politique culturelle publique ne permettent que des objectifs modestes et donc minutieusement choisis. Si l'on regarde la France de 2003, l'ensemble du poste « consommation des ménages en produits et services culturels » donne un chiffre de l'ordre de 39 612 millions d'euros. Par comparaison, l'intervention du ministère de la culture est de 2 497 millions d'euros. Sachant que les prélèvements obligatoires atteignent déjà 44 % du Produit Intérieur brut, on voit mal la marge de manœuvre pour les interventions culturelles publiques, dans l'avenir.

¹ Lire pour le reste du spectacle « pour que ça bouge, rien ne doit changer », l'article dans la revue de l'Observatoire des politiques culturelles » été 2006.

² J'emprunte l'expression à François Dubet, dans l'analyse qu'il fait des institutions de l'éducation, de la santé et du social. La « fiction nécessaire » est un cadre cognitif partagé par les professionnels pour conserver intactes leurs valeurs malgré les échecs patents. Cf « F. Dubet, Le déclin de l'institution ».

Conclusion : inutile de se mentir, la politique publique culturelle ne peut pas et ne pourra pas concurrencer le marché libre dans les stratégies de consommation, c'est à dire de fréquentation de services et produits culturels.

Il n'est pas sérieux de défendre la culture en disant : « ce festival était une réussite, il a réuni 44000 spectateurs en un mois,(alors qu'un bon match de foot fait autant en une soirée !). Il faut se fixer des objectifs publics autres que quantitatifs, qui portent sens et valeur pour l'avenir de la société.

B- L'émancipation par l'art n'est pas d'intérêt général

La seconde « fiction nécessaire » à évacuer est qualitative. Dans le cœur des acteurs culturels, vibre une voix de missionnaire qui les appelle à apporter l'art au peuple démuné de culture, (mais néanmoins, on vient de le voir, grand consommateur de produits culturels !). Ebloui, l'artiste sillonne les rues et les routes pour apporter ses créations au plus grand nombre, pour éclairer les âmes et les esprits comme d'autres éclairent les places publiques. Ils sont l'art, ils sont à la recherche d'un public, plutôt « leur » public, ils offrent les valeurs du beau aux populations ébahies. Ils cherchent dans la jungle d'un monde cruel, déterministe et marchand, à partager les œuvres de l'art avec « cette fameuse part absente de la population, pour qui l'art et la culture ne sont que des abstractions réservées à ceux que Bourdieu appelle les héritiers. ³ »

Cette mission d'émancipation par les arts et la culture est certainement louable, mais elle ne figure pas dans les missions explicitement confiées par notre chère république aux décideurs publics. Inutile de chercher mieux : un festival ne peut se justifier que par « l'attractivité du territoire » et « la réponse aux attentes » des habitants et aux hôteliers. C'est marqué, c'est écrit, c'est la loi ! La compétence des décideurs publics est la satisfaction de l'utilisateur, du contribuable, du citoyen, ⁴ et l'on doit s'étonner que des acteurs professionnels découvrent que la « tendance générale à voir de la culture partout (tourisme, commerce, pratiques culinaires, etc) donne le triste sentiment qu'elle n'est plus nulle part » ! ! ⁵

S'imaginer responsable d'autres finalités, émanciper, épanouir, porter l'art dans les quartiers, c'est s'inventer une mission de service public que la démocratie n'a jamais confirmée. C'est se croire investi d'une mission publique, par auto suggestion ; c'est accepter de vivre en passager clandestin dans le grand navire des financements publics. Il faut toujours se rappeler que la fameuse charte des missions de service public dans le spectacle vivant du 22 octobre 1998, n'est qu'un « petite » circulaire, qui n'a jamais pu se transformer en loi de la République ; une simple grenouille montée sur la scène de l'Etat de droit en prétendant y jouer le rôle de bœuf.

Je sais qu'il ne faut pas désespérer les Billancourt des chapiteaux et des arts de rue, mais il est tout aussi inutile de faire croire que la logique de la politique culturelle à la française a de l'avenir, en terme de finalités et de moyens pour ceux qui ne sont pas des établissements publics aux missions artistiques, culturelles et sociales explicitement formalisées dans l'Etat de droit. Le bus de la politique culturelle à la française, déjà bien fatigué, ne passera pas à l'arrêt « art de la rue » ; peut-être à l'arrêt d'en face « attractivité et vitalité du territoire » ou à l'arrêt « attente des habitants », mais, l'arrêt « art de l'émancipation par l'art » ne fait plus partie du circuit. Ceux qui en doutent, peuvent regarder un texte passionnant qui est notre loi à tous : les bleus budgétaires de la loi de finances 2007, accessibles à tout citoyen dont l'ego n'est pas limité à la réclamation de subventions pour son projet perso. On y évoque le « public », on y parle donc la même langue que les artistes qui font de l'art, mais c'est uniquement pour fixer des chiffres de fréquentation et des pourcentages de places vendues. D'ailleurs, le texte ne vise que des institutions culturelles (en dur) et des organismes conventionnés sur trois ans. Les petits artistes émergents, dans des coins perdus, en marge de tout, sont inconnus de la performance de l'Etat culturel et n'auront de places que s'ils les trouvent à la loupe dans la loi de finances, peut-être comme créateurs, choisis par les comités d'experts, avec un taux de renouvellement de plus de 45 % par an. A peine entré, déjà parti ! heureusement pour les compagnies, conventionnées ou aidées au projet, le taux d'évacuation est seulement de 10 % !

C - La qualité artistique est un secret

³ expression extraite d'un texte du syndeac Avignon 2006

⁴ Une petite lecture de la loi de finances, version LOLF, remettrait les idées en place : l'argent public doit être performant du point de vue de l'utilisateur, du contribuable, du citoyen. Voir le site du MINEFI

⁵ syndeac ibidem

La troisième « fiction nécessaire », à éliminer très vite, prétend que la politique culturelle, de l'Etat comme des collectivités, a légitimité pour dire au peuple, et à l'histoire, ce qui est « art » et ce qui ne l'est pas. L'argent public exige une sélection des projets sur la base de leur qualité artistique définie par des experts spécialisés, choisis dans la discrétion et choisissant eux mêmes, dans le « secret absolu des délibérations », comme on dit dans les circulaires.

En énonçant ce dogme, la politique culturelle a refermé le nœud coulant qu'elle s'était mise autour du cou. Elle propose, en effet, à l'assemblée des citoyens des objets d'art avec valeur estampillée. Le citoyen n'a plus rien à dire. Il n'existe plus dans sa parole publique. S'il est satisfait des choix artistiques faits en son nom, il devient « public » des œuvres d'art et garde son plaisir pour l'intimité de son être. (Il lui arrive aussi de bâiller mais il ne dit rien car il sait que l'art épanouit les êtres, ce qui ne prévoit pas le bâillement ! !)

Ou alors, il ne devient pas public. IL faut alors le rattraper et, nous dit le syndéac, c'est « la tentation utilitariste de la culture, pouvant se décliner dans un populisme avoué ». Pas de pardon, si vous ne choisissez pas le cercle de mes valeurs, vous tombez la tête la première dans le populisme. La « fiction nécessaire » connaît le poids des mots. Dur à avaler pour une démocratie où les « publics » tout incultes qu'ils soient, ont la responsabilité de choisir régulièrement leurs élus ! ! Faudrait-il supprimer la démocratie, dès que l'on parle de culture ! Etonnant, non ?

Pour le « despotisme éclairé »⁶ des professionnels de la culture, la seule perspective acceptable est donc de partir « à la conquête des nouveaux publics », en leur promettant une désaliénation culturelle, aussi massive qu'efficace ! Pourtant, sans succès, si on se rappelle les statistiques nationales ! !

Cette fiction de la « qualité artistique » choisie par les pouvoirs publics, pour le bien de tous et de chacun, est construite sur un raisonnement puissant qui a acquis une légitimité certaine dans la société moderne. Ce raisonnement conduit à analyser le travail des professionnels de la culture comme un travail sur autrui visant à convertir les individus aux vraies valeurs émancipatrices de l'art, mais l'argument ne vaut que si les œuvres sont choisies dans le secret, à l'abri des paillements du peuple. Voilà donc une « fiction nécessaire » un peut trop « magique » puisqu'elle consiste à choisir, dans la confiance des spécialistes, des valeurs importantes pour émanciper les êtres, alors que les êtres en question ont, par définition, dans la démocratie moderne, le droit le plus absolu de liberté de goût et d'autonomie de leur choix des valeurs culturelles !

A ce stade du raisonnement, la réaction que j'entends le plus est « qu' il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ». Mais, avec l'expérience, on sait aussi que, si l'eau est froide et stagnante, il est urgent de changer de baignoire, pour que le bébé puisse grandir en beauté !

II – RECONSTRUIRE LES ALLIANCES

Les perspectives de reconstruire sur de nouvelles bases les interventions publiques en direction des arts et des cultures ne manquent pas, à condition que les acteurs culturels abandonnent au passé les « fictions nécessaires » . Il faut qu'ils acceptent de considérer qu'ils ne sont pas seuls au monde ou plutôt, au dessus du monde. Le combat qu'ils mènent pour l'émancipation par les arts doit emprunter des voies de luttes démocratiques engagées par d'autres légitimités. C'est évidemment moins confortable que d'avoir sa légitimité, à soi tout seul, et de jouer les grands seigneurs des terres de culture ; en revanche, c'est plus sûr pour construire de nouveaux modes d'intervention publique en direction des arts et des cultures, (surtout lorsque l'on n'est pas « une institution culturelle » ayant un statut validé dans l'Etat de droit.)

A – FTLV et émancipation par les cultures et les arts.

La première « autre » légitimité à investir est celle du mémorandum de Lisbonne sur l'éducation et la formation tout au long de la vie,(FTLV).⁷

⁶ l'expression « despotisme éclairé » se lit chez Claude Mollard , « Le cinquième pouvoir ». page 474, edit ; armand Colin Paris, 1999

⁷ voir par exemple le texte du mémorandum : <http://www.cfwb.be/III/charger/memorandum.pdf>

L'Europe n'a d'avenir que si les individus inscrivent leur vie dans des processus permanents d'éducation, tant formelle que non formelle ou informelle. Sa légitimité politique est bien assise sur un raisonnement imparable : « les Européens d'aujourd'hui vivent dans un monde social et politique complexe. Plus que jamais, les citoyens entendent être les artisans de leur vie, sont tenus de contribuer activement à la société et doivent apprendre à considérer de manière positive la diversité culturelle, ethnique et linguistique. L'éducation au sens le plus large est la condition requise pour comprendre ces défis et apprendre à les relever. »

Cette légitimité est souvent réduite à la nécessité de former à des compétences rentables. Mais l'argumentaire de la FTLV, façon mémorandum de Lisbonne, justifie des mesures en faveur de l'émancipation des individus. On peut inclure dans cette logique de politique publique l'émancipation par la culture, favorisant la réalisation de « Parcours d'Initiatives Culturelles » permettant aux personnes d'être « des artisans de leur vie ». Voilà une politique publique qui ne vise pas la « consommation » à outrance, la « fréquentation » du plus grand nombre, mais le développement de la personne. Certes, l'éducation par la culture, tout au long de la vie, a été peu prise en compte par le mémorandum de Lisbonne, mais il ne tient qu'aux acteurs culturels de relever le gant et de négocier, au titre de cette finalité politique hautement légitime, des projets d'éducation non formelle, faite de contrats et d'engagement, librement négociés entre les individus et les équipes culturelles.

Evidemment, dans ce cadre, il ne faut pas considérer ces personnes comme des publics qui auraient tout à apprendre de l'artiste ; Il faut accepter – quel changement ! – que « nos » publics soient des individus ayant des identités culturelles, autonomes, respectables et respectées, des parcours personnels singuliers, avec des valeurs à défendre et des paroles à faire entendre ! Le contrat et les engagements pour des « Parcours d'Initiatives Culturelles », des "PIC", associant les personnes et les équipes culturelles demandent une longue élaboration personnalisée, au delà de la fiction de la fréquentation des publics (ou des populations) de consommateurs.

B – INNOVATIONS ET EXPERIMENTATIONS ARTISTIQUES

La deuxième légitimité est celle de l'innovation. On l'a dit plus haut, la « création artistique » n'a pas une légitimité bien assise dans la politique publique, sauf pour quelques institutions nommément désignées. Certes l'illusion est largement partagée que la création mérite subvention, mais uniquement par ceux qui y croient ! Elle ne l'est pas vraiment dans l'Etat de droit qui, rappelons le, est là pour cadrer les compétences de ceux qui décident ! A l'arrivée, on doit bien constater qu'il y a peu de capacités de négociation en faveur de la création, dans un démocratie continuellement sollicitée pour faire le bien et le juste.

Une autre entrée légitime offre plus de poids que l'entrée par la création artistique, du moins pour les acteurs culturels qui ne mettent pas leur auto-glorification de créateur d'art comme condition préalable à la négociation.

L'argument s'appuie sur la légitimité des identités culturelles de chacun. On se rappelle qu'à l'unanimité, les parlementaires, en juillet 2006, ont autorisé notre pays à reconnaître l'importance des identités culturelles, à travers la ratification de la « convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles » proposée par l'Unesco.

Certes, la notion de diversité culturelle est mise à toutes les sauces, mais il y a dans ce texte d'une légitimité incontestable, une conception des identités culturelles, pensées comme « identités plurielles, variées et dynamiques ». L'objectif politique est alors l'épanouissement des individus, à travers l'interactivité avec les autres.

Voilà une bonne base de négociation pour ceux des acteurs des cultures qui travaillent dans l'espace public, au cœur des flux d'échanges symboliques entre les identités ! A condition d'arrêter de produire des contresens en pensant « publics » et « populations » auxquels on apporte l'art tout fait !

Dans cette logique de la diversité culturelle, il est écrit, noir sur blanc, que les identités culturelles, pour participer pleinement au « Vivre Ensemble » ont besoin, sans cesse, de se renouveler, sous peine de demeurer sclérosées. L'argument politique est majeur : l'innovation et la créativité sont nécessaires pour que la Nation échappe aux effets désastreux du repli identitaire. La société ne peut donc s'enfermer dans ses conformismes, dans ses « chacun chez soi », dans la protection des cultures figées, pures et authentiques. Elle doit au contraire, parier sur les pluralités culturelles et mettre en place des politiques publiques favorisant les

croisements, les métissages, les inventions de nouveaux signes, les expérimentations hors normes.

Elle doit permettre aux identités culturelles de se construire par ces rencontres avec la diversité des autres et de ce qu'ils inventent. Pour survivre et cheminer vers le progrès, la société de diversité culturelle a besoin de soutenir les émergences et les espaces d'expérimentation de nouvelles symboliques.

D'accord, ça pourrait faire un peu « socio-cu » ! En tout cas, pour ceux qui veulent tuer la bête de la diversité culturelle avant de l'avoir pesée. Regardons pourtant de plus près les conséquences de cette légitimité reconnue au niveau mondial via l'Unesco, pour les acteurs des arts et des cultures.

* En premier lieu, les acteurs culturels peuvent revendiquer, collectivement, une place à la table de négociation de la politique publique, en disant : « votre société est conformiste ; elle accumule les règlements, même pour faire un tout petit spectacle dans les bars ou dans la rue. Chaque jour, on augmente la liste des règles et règlements à respecter avant de pouvoir exercer notre art. Au nom de l'intérêt général, nous devons être dans la conformité et respecter la législation sur le bruit, la fiscalité, l'ordre public, la santé, la sécurité, les droits des auteurs, des entrepreneurs de spectacles, l'emploi des artistes étrangers, sans compter le commissaire aux comptes et le droit du travail.⁸ Les conditions à remplir pour commencer à exister sont tellement draconiennes que la possibilité de sortir du cadre se réduit à vue d'œil. Les espaces en marge, les hangars et friches pour inventer et prendre les risques de la non conformité sont devenus introuvables. »

Or, en signant les textes sur la diversité culturelle, les décideurs politiques se condamnent à parier sur l'innovation et la créativité. Il leur faut accepter de négocier une place pour l'expérimentation culturelle à vocation artistique, avec la capacité juridique de ne pas y appliquer toutes les contraintes de droit de la vie ordinaire. En s'appuyant sur la légitimité de la « Diversité culturelle », on passe de la logique du « tout conforme » à la logique de l'expérimentation des nouveaux signes symboliques. Le droit à l'expérimentation culturelle à vocation artistique, au nom même des ambitions de progrès de la société, est devenu une urgence vitale.

* En second lieu, cette approche de la négociation avec les décideurs publics pose frontalement la question de la reconnaissance de la qualité artistique. Le modèle de la politique culturelle à la française évalue la qualité artistique avant d'accorder des aides. Mais, si on plaide l'expérimentation « artistique », au nom de la légitimité de la diversité culturelle, il n'est plus pensable de porter un jugement de valeur, au nom de l'intérêt général, sur ce qui se tente et qui n'est pas encore accompli, ni estampillable ! Comme on dit à Uzeste, « c'est par où, c'est par l'art », une direction, un processus, une démarche, pas une étiquette posée par des experts « secrets » sur des émotions à vif. Durant des années, les experts n'ont jamais voulu donner valeur à la « bande dessinée », au « cirque », au « théâtre de rue », au « rock », au « hip hop ». Rien ne permet de justifier que des experts, par disciplines normalisées, seront en mesure de juger, avec une responsabilité d'intérêt général, des valeurs de « l'art en train de se faire », d'autant que, la plupart du temps, nul ne sait encore qu'il s'agit d'un art auquel l'histoire donnera un nom ! ! (Les débuts de DADA ou de la Break Dance n'étaient pas tristes de ce point de vue !)

Par contre, hors de tout secret, et dans l'espace si vaste où se confrontent les identités, tout impose que ceux qui savent, qui connaissent, qui maîtrisent les codes, les langages, les normes éclairent les citoyens sur ce qui se passe. L'expert doit assumer pleinement la subjectivité de ses jugements sur « l'art en train de se faire » et la mission publique qui lui revient est de défendre sa subjectivité éclairée, dans la confrontation pacifique et respectueuse avec les autres identités culturelles. La logique de la diversité culturelle est que l'expert, le spécialiste, les pairs affrontent les citoyens pour les convaincre que ces « arts en train de se faire » sont bénéfiques pour la construction d'identités culturelles, variées, plurielles et dynamiques.

Dans cette légitimité de la diversité culturelle, la logique de missionnement public devient donc celle ci :

⁸ et avec la mise en examen des organisateurs de l'exposition d'art contemporain « Présumés innocents », au capc de Bordeaux, on ajoutera la lutte contre la pornographie.. C'est dire que l'on n'a pas fini ! !

Le décideur public favorise le droit à l'expérimentation et en contrepartie il organise le devoir d'interactivité, c'est à dire des « parcours d'expérimentation culturelle », PEC. Ceux qui se prétendent « artistes » (mais qui ont ici, un statut protégé d'expérimentateurs) ainsi que les experts qui les défendent, mouillent la chemise pour convaincre les citoyens et favoriser les interactivités entre les identités culturelles. Le soutien public au PEC devra être lié à la capacité du projet des expérimentateurs à nourrir dans les espaces publics – qui vont de la rue à l'internet– ces frottages et limages de cervelles dont Montaigne nous rappelait l'importance.

Ici, on ne compte pas les fréquentations, ni la recette du spectacle. On attend des témoignages de citoyens, les uns pour dire que l'expérimentation a changé leur vie, les autres pour affirmer qu'ils n'apprécient guère, mais, en revanche, qu'ils reconnaissent l'importance de ces acteurs de l'innovation pour le « Vivre ensemble ». « Epanouissement personnel » et « vivre ensemble », via l'expérimentation, les finalités de la diversité culturelle ont tout pour reconstruire des bases solides pour les interventions culturelles publiques. Au moins, avec les signatures des textes de l'Unesco, on peut dire que le terrain de négociation de cette piste de la diversité culturelle a déjà été décidé par les politiques, même si nombre d'acteurs culturels ne veulent pas en profiter et préfèrent les vieilles recettes des commissions d'experts et des subventions pour animer la fête du village.

3 - ASSOCIATION ET ECHANGES DE CULTURES,

La troisième légitimité qu'il conviendrait d'emprunter pour sortir du guépier est celle de la vie associative.

* Le principe de la vie associative est l'organisation collective d'activités dans un but qui n'est pas lucratif. On pourrait penser que ce type d'activités est incongrue dans une société qui a choisi de considérer que son avenir passait par le développement du marché libre à concurrence loyale. Mais un monde complexe ne peut pas se contenter d'une vision simpliste de la société. On ne peut pas imaginer que la société idéale soit uniquement composée d'entreprises à profit, en situation de concurrence, et d'administrations gérant des services d'intérêt public.

Comme l'analyse avec pertinence, « l'appel pour une Europe sociale et solidaire », « le développement sans précédent de la relation de service, qui constitue l'une des aspects majeurs des transformations contemporaines, ne doit être interprété ni comme la simple montée en puissance du secteur des services, ni comme l'émergence massive de petits boulots sans qualifications, antichambre d'un salariat à deux vitesses. La relation de service est aussi présente dans l'industrie, la culture ou l'enseignement que la santé ou les services sociaux. L'économie se tertiarise A l'évidence, ces services sont trop vastes et leur contenu trop relationnel pour se laisser prendre au piège d'une marchandisation sans fin. Mais leur faculté à se muer en véritables lieux de solidarité, leur capacité à façonner une économie qui ne soit pas réduite au marché suppose de prendre à bras le corps le sens que nous voulons donner à ce que nous appelons « économie ». En réalité, toutes les activités sont concernées, rurales ou urbaines, matérielles ou culturelles. La définition d'un modèle social et démocratique exige que cette « économie des services » soit ré-encadrée dans la société. »

Les acteurs culturels, qui ne sont ni des marchands à profit, ni des fonctionnaires financés par l'impôt du contribuable, ont cette solution qui s'offre à eux de rejoindre les mouvements associatifs, mutualistes, coopératifs pour faire progresser la légitimité d'une économie des services à haute valeur ajoutée relationnelle.

« En d'autres termes, si la société européenne a traversé l'histoire sur la base d'une économie avec marché, toutes ses activités économiques ne peuvent pour autant se réduire au marché. .. Parallèlement au marché, il importe de reconnaître toutes les formes économiques ancrées dans la solidarité, en particulier celles qui connaissent une dynamique forte depuis quelques années (initiatives associatives et coopératives dans les services, commerce équitable, réseaux d'échanges locaux, finances solidaires, monnaies sociales, etc.) ».

En tout cas, pour la plupart des acteurs culturels l'espace de réflexion ne peut pas se limiter aux questions nombrilistes sur la valeur de l'art dans la société. Pour imaginer le développement des activités culturelles dans l'avenir, il faudra bien que les acteurs culturels admettent qu'ils ont, eux aussi, à combattre pour une statut solide des activités associatives dans une société de marché qui se pique de démocratie ! Il serait pitoyable de rester entre soi, en ruminant les heures glorieuses d'une politique culturelle que beaucoup d'acteurs ont plus rêvée que vécue ; il serait désolant de ne pas considérer comme politiquement stratégique l'alliance avec le

mouvement associatif. D'autant que l'enjeu de légitimité est considérable comme nous le rappelle la Conférence permanente des coordinations associatives⁹ : « Partout en France, notre objectif est de parler et de faire parler du monde associatif. Il représente aujourd'hui la première force collective organisée (11 millions de bénévoles pour 1 million d'associations) et un acteur économique incontournable (1,6 millions de salariés, 48 milliards d'euros de budget). » Les acteurs culturels ne peuvent passer à coté de ce mouvement, sous prétexte qu'ils feraient dans l'art, quand les autres feraient de l'associatif d'utilité sociale ! De telles erreurs de perspective finiront par ressembler à de l'aveuglement.

* Surtout que les acteurs culturels ont un privilège de légitimité sur tous les autres acteurs associatifs. Depuis la signature par la France de la Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle¹⁰, il est reconnu, au niveau international, que la culture n'est pas une marchandise comme les autres ! La voie d'un traitement à part de la production de la diffusion de l'échange d'expressions culturelles est largement légitimée par ces textes sur la diversité culturelle. Il faudrait peut être essayer d'en profiter !

Les acteurs culturels sont donc les mieux placés pour obtenir des décideurs publics que les échanges de marchandises culturelles obéissent à d'autres régimes que celui de la recherche du profit maximal dans un marché de concurrence, libre, pure et parfaite. On doit collectivement concevoir une *finalité de partage culturel* pour un certain nombre d'échanges de biens et de services culturels. Marchandises certes, mais pas comme les autres. L'échange marchand n'est plus alors pensé comme un échange à profit mais comme un dispositif d'interactivité entre les identités culturelles.

Avec cette logique, la vente de « marchandises à partage culturel » ne peut pas être considérée comme un mécanisme de standardisation culturelle aliénant, ouvrant sur un populisme insupportable !

Dans cette approche, à négocier collectivement, ce n'est pas le produit culturel ou la taille de l'entreprise qui donne le ton, mais l'intention du producteur et du vendeur. Il leur revient la responsabilité de choisir leur voie : faire des profits et les garder pour eux en utilisant toutes les ressources d'un marché mondialisé. *Ou, préférer le partage culturel par adhésion à une charte éthique définissant les principes du « Partage Arts et Cultures, (PAC). C'est aux acteurs, pas seulement culturels, de préciser les exigences de ces contrats d'utilité collective « PAC », mais on en trouve une esquisse concrète dans l'enquête récente d'Opale*¹¹.

Dans cet esprit, l'échange de partage culturel supposerait, via la charte, que chaque signataire soit acteur actif de la coopération avec d'autres acteurs de pays démunis. On rappellera à ce propos que la « convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles » insiste sur la mobilisation de la société civile pour renforcer la coopération culturelle, ce que la France semble avoir bien oublié.

En contrepartie de ces Pac, les décideurs publics, au niveau européen sans doute, admettraient que les producteurs et vendeurs bénéficieraient d'un soutien public indirect, sous des formes multiples de dégrèvements fiscaux, d'accès aux financements de donateurs, de soutiens bancaires cautionnés, de dispositifs de soutien à la gestion et au développement. Il existe déjà actuellement de multiples dispositifs de soutien aux associations, comme le rappelle l'AVISE,¹²

⁹ voir le site de la Conférence permanente des coordinations associatives : <http://www.queseraitlaviesanslesassociations.org/>

¹⁰ La déclaration est consultable à l'adresse : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

¹¹ voir le site d'opale et l'enquête menée auprès des associations

¹² Voir le site de l'agence de valorisation des initiatives socio économiques, http://www.avise.org/rubrique.php?id_rubrique=129

dispositifs éclatés qu'il faudrait globaliser pour leur donner sens comme alternative à la logique du profit. Les efforts de l'Ufisc¹³ montre en tout cas le chemin.

L'enjeu de repenser les préoccupations artistiques par rapport aux publics, aux populations et aux citoyens nous conduit ainsi à la nécessité de négocier avec les décideurs publics *des "PIC", dispositifs politiques cohérents donnant sens à l'émancipation par les initiatives culturelles -; des "PEC" donnant la possibilité effective de ne pas se trouver enfermé dans la conformité culturelle pour pouvoir conduire des projets d'expérimentations culturelles à vocation artistique - des "PAC" sous forme de contrats d'échanges de marchandises respectant le Partage Artistique et Culturel, pour favoriser le développement des interactivités entre identités culturelles.*

PIC ! PEC ! PAC ! Comme un conte d'enfants, comme une nouvelle illusion nécessaire, qui ne prendra corps que si les acteurs se bougent pour contribuer à la co-construction des politiques publiques, dans des espaces de légitimité qui ne se réduisent pas à l'horizon de leurs rêves d'artistes. La piste est ouverte pour un avenir négocié... ; même si on doit fortement s'étonner que la légitimité de la « Diversité culturelle » ne soit pas mise en avant par les acteurs qui laissent les décideurs publics l'utiliser à contre sens.

Comment peut-on alors répondre à l'angoissante question : « où va le monde de la culture ? » On peut tracer, maintenant, les trois directions :

Dans la première direction, on trouvera l'échange à profit. Nul ne pourra éliminer le monde du business qui a pour seule ambition de faire du profit sur le marché des consommateurs de produits culturels. On inclura dans cette direction toutes les activités de vente de spectacles auprès d'acheteurs recherchant le meilleur service au meilleur coût. La négociation est d'abord une négociation commerciale où l'offreur de service cherche à vendre plus cher que cela ne lui coûte ; les « publics » sont des clients, ou si l'on préfère une clientèle, qui consomment avec grand plaisir ; dans cette logique d'un marché, avec une offre qui répond aux attentes, il faudra considérer, un jour, qu'il faut en payer le prix réel, avec des salaires décents et pérennes.

Dans la seconde direction, on trouvera le conformisme consacré. Nul ne pourra réduire la voilure des institutions culturelles délivrant, aux consommateurs culturels « connaisseurs », des arts en majesté. Le « contribuable » continuera de payer à la place du « consommateur » d'art, même si cette redistribution des revenus ne contribue en rien à la lutte contre les inégalités économiques. Mais le contribuable se lasse et les nouveaux entrants doivent s'attendre à rester sur le parking de la LOLF en faisant le pied de grue, dans l'illusion de pénétrer le monde des arts conformes.

Mais ne désespérons pas de ce vieux monde : la société moderne est une société de diversité culturelle. Elle a un besoin impératif d'une troisième voie : celle des projets d'émancipation, d'expérimentation et de confrontation des identités culturelles, dans une économie non lucrative d'utilité artistique, culturelle, sociale. C'est un combat politique collectif, qui demande de rompre avec les catégories de pensée habituelles.

Cette troisième direction est légitimement ouverte aux acteurs culturels conscients du poids des "illusions" que porte le passé de la politique culturelle à la française. Ils n'auront que la diversité de leurs expérimentations à apporter à la société ; mais c'est justement cela qu'elle attend pour ne pas vivre idiote!! !

La question cruciale pour l'avenir est alors de savoir comment les collectivités vont s'organiser pour fixer le « bon » équilibre entre ces trois directions ? Comment mettront-elles en place des dispositifs de co-construction de leur politique culturelle ?

La réponse n'est pas magique : elle dépendra de la capacité des acteurs culturels à partager, plus largement et sans faux semblants, le principe de la diversité culturelle en s'associant à d'autres acteurs mobilisés pour donner du sens à une société plus solidaire.

Le 20 décembre 2006,
Doc Kasimir Bisou,
dit le « Bon docteur ».

¹³ voir le manifeste de l'Ufisc, de juin 2006, qui, curieusement, adopte malgré tout une définition corporatiste de « l'art » empruntant aux « fictions nécessaires » évoquées plus haut et qui ne fait pas référence à la légitimité de la diversité culturelle tout en développant les thèmes